

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF927

présenté par
M. Bataille, rapporteur

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	2 090 000	0
<i>dont titre 2</i>	2 090 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	2 090 000
<i>dont titre 2</i>	0	2 090 000
TOTAUX	2 090 000	2 090 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abonder l'action 03 *Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales* du programme 354 *Administration territoriale de l'État* de 2,09 millions d'euros (AE et CP) en provenance de l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur*.

Le rapporteur spécial constate que le conseil aux collectivités territoriales et à leurs élus s'est nettement réduit au cours des années, surtout au niveau communal. Bien souvent, les relations entre

les préfetures et les sous-préfetures d'un côté et les maires et leurs services de l'autre côté se font essentiellement par le prisme du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire. Aujourd'hui encore, les communes les plus petites restent mal armées pour faire de l'ingénierie de projet, notamment pour la recherche de subventions et le montage de dossiers.

Il propose d'affecter des conseillers chargés d'aider les communes, notamment rurales, dans ces projets, à raison d'un emploi par arrondissement. A terme, le coût pour le ministère de l'Intérieur pourrait être compensé par une hausse des timbres fiscaux sur la délivrance des documents d'identité.

Dans un premier temps, le rapporteur spécial propose de créer une trentaine d'emplois de ces conseillers dans le cadre d'une expérimentation qui ne concernerait qu'une dizaine de départements et une trentaine d'arrondissements en 2025.

Le rapporteur spécial rappelle qu'il ne souhaite pas diminuer les moyens du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* et appelle le Gouvernement à rétablir ces crédits en cas d'adoption de l'amendement.